

Le « Flash Info Maline » présente aux ostréiculteurs une actualité sur les mortalités 2010. Les faits et connaissances communiqués sont validés par l'ensemble des partenaires : Ifremer, Creaa, Affaires-Maritimes et SRC.

## Section régionale de la conchyliculture de Poitou-Charentes

**Ifremer**

La mortalité des naissains semble présenter le même phénomène qu'en 2009, en Charente Maritime ainsi que dans d'autres régions ostréicoles françaises : les lots moins touchés en début d'été semblent rattraper ce retard pour atteindre des valeurs similaires aux lots les plus touchés.

### Bilan des réseaux en Charente-Maritime

#### □ Les huîtres :

- Les huîtres suivies dans le cadre du « suivi mortalité » du CREAA, ont montré que les lots déjà touchés à hauteur de 65% fin juin (naissains naturels mis à l'eau en avril), étaient toujours au même niveau de mortalité le 27 juillet.
- Les lots moins touchés en juin (3N mis à l'eau en avril : 54% et ceux mis à l'eau en mai : 30%) ont présenté une hausse de mortalité pour atteindre 73 et 81% le 27 juillet. Ceux mis à l'eau le 20 juin ont subi 26% de mortalité en 1 mois.
- Les huîtres placées expérimentalement au large, à -26m, ne présente aucune mortalité. La température maximum mesurée fut 14,2°C le 2 juillet.
- L'Observatoire Régional (IFREMER) présente une mortalité en diminution avec des valeurs cumulées de 69% sur Loix et 68% sur Agnas pour les naissains. Les huîtres de 2<sup>ème</sup> année sont atteintes à hauteur de 9%.

#### □ L'environnement :

- Les températures moyennes observées au mois de juillet sont supérieures (1°) aux historiques saisonniers. La première quinzaine a été plus chaude que la seconde.
- Les salinités sont également supérieures aux valeurs habituellement observées sans être exceptionnellement élevées.
- Comme le mois précédent, l'activité phytoplanctonique reste faible pour la saison, avec de faibles efflorescences algales observées en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine.

### Dans les autres régions

- Fin juillet, sur les 13 sites de l'observatoire Conchylicole national (IFREMER), situés sur l'ensemble des façades maritimes, la mortalité moyenne des naissains est comprise entre 44% (baie des Veys) et 84%.
- Pour les sites en retard, comme Morlaix, la mortalité encore inférieure à 6% en début de mois, elle est passée à 17%.

### Suivi des agents infectieux

Sur le plan national, le réseau REPAMO d'IFREMER (au 30 juillet) a identifié le virus OsHV-1 dans 57 cas sur 63 analysés ; l'Herpes microvar dans 56 cas; le *Vibrio splendidus* dans 60 cas sur 64 et le *Vibrio aestuarianus* dans 7 cas sur 64.

### Observations de la DDTM

Suite aux observations des professionnels ostréicoles de Charente Maritime constatant des mortalités d'huîtres *Crassostrea gigas* fin mai 2010, les contrôleurs des Affaires Maritimes ont effectué des comptages sur le terrain. Plus de 100 parcelles ont pu ainsi être contrôlées depuis juin 2010 sur l'ensemble des secteurs ostréicoles. Le choix des bancs et des parcs se faisant aussi bien aléatoirement que sur les indications des professionnels. Nous avons pu constater avec les professionnels présents sur leurs parcelles, l'état des stocks d'huîtres en fonction de la classe d'âge.

- **Sur le naissain :** Les parcs de captages ont révélé une mortalité de 60 à 90% sur l'ensemble des concessions du département. Les taux de mortalité les plus importants se situant sur le nord du département notamment les secteurs de Marsilly et de l'île de Ré touchés à 90 %.
- **Sur le demi-élevage :** La mortalité se situe entre 10 et 30% sur les concessions du département. Le taux de mortalité reste variable d'une parcelle à l'autre sur un même banc.
- **Sur l'élevage :** Malgré une hausse de la mortalité signalée en juillet par la profession sur le secteur de Lamouroux, les contrôles effectués sur les concessions du département n'ont pas fait état de mortalités exceptées ponctuelles sur des secteurs précis. Le taux de mortalité reste très faible sur l'ensemble du département (5 à 10%).

### Rappel sur les fiches de mortalité

Les fiches de mortalité doivent toujours être retournées aux Affaires Maritimes de Marennes ou de La Rochelle. |